

Bonjour

MAGAZINE
d'INFORMATION
du VALOIS

N°6 - Octobre 2013

Valois

**Mars 2014 :
du nouveau dans les urnes !**



MusiVales
11^{ème} saison...

**Demandez
le programme !**

**Ruhl Hardy ba
à Crépy-en-Valois**



Chères Valoisiennes, chers Valoisien,

C'est dans moins de six mois, les 23 et 30 mars 2014, qu'auront lieu les élections municipales. Une loi de mai 2013 a changé le mode d'élection des délégués communautaires. Pour les communes de plus de 1 000 habitants, les électeurs voteront, pour la première fois, directement et simultanément pour une liste municipale et une liste intercommunale. Sur le Pays de Valois, ce sont onze communes qui sont concernées. Pour celles de moins de 1 000 habitants, les délégués communautaires seront désignés dans « l'ordre du tableau ». Si vous avez envie d'en savoir plus, je vous invite à lire le dossier de ce numéro de Bonjour Valois qui vous explique tout ou presque.

Du côté de l'économie et de l'emploi, un industriel allemand, Ruhl, s'implante à Crépy-en-Valois, et y produira des structures métalliques pour le béton armé. Il a racheté les locaux inoccupés de l'ancienne usine Case Poclain et commencera sa production dès janvier 2014. À la clé, des emplois mais aussi la revitalisation d'une friche industrielle abandonnée depuis de trop nombreuses années. Son président Benjamin Ruhl a répondu à nos questions. L'interview est à lire juste à côté.

Pour le reste de votre magazine, il sera question de culture, avec une 11^e saison des Musivales revisitée. Théâtre, chanson, musique sont au programme de l'année. On parlera aussi environnement avec le recyclage des textiles ou encore la préservation des cours d'eau. Pour finir, je vous emmène faire un petit tour du côté de Lagny-le-Sec, véritable porte d'entrée au sud du territoire.

Bonne lecture !

Arnaud FOUBERT



Arnaud FOUBERT

Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois
Maire de Crépy-en-Valois

SOMMAIRE

ACTUALITÉ	3 > 5
ÉCONOMIE	6 > 7
DOSSIER	8 > 10
ENVIRONNEMENT	11 > 12
CULTURE, PATRIMOINE TOURISME, LOISIRS	13 > 15
VIVRE ICI	16

Surveillez votre boîte aux lettres !

Bonjour Valois est distribué dans chaque foyer du territoire. Il arrive parfois que certains d'entre vous ne reçoivent pas nos parutions. Dans ce cas, merci de bien vouloir le signaler à :
communication@cc-paysdevalois.fr
ou au 03 44 98 30 11



Bonjour Valois vous présente en image les membres de son comité éditorial, en pleine réunion de rédaction. (© CCPV, C. Guérin)

Assis, de g. à d. : le président de la CCPV et maire de Crépy-en-Valois, **Arnaud FOUBERT**, et les 5 vice-présidents de la CCPV : **Philippe BOULLAND**, **Anne-Sophie SICARD**, **Hubert BRIATTE**, **Benoît HAQUIN** et **Guy-Pierre de KERSAINT**.

Debout, de g. à d. : **Anne-Claire CHOQUER**, directeur général des services de la CCPV et **Daniel LÉGER**, président de la commission communication.

37, bis rue Gambetta
60440 Nanteuil-le-Haudouin
Tél. : 03 61 58 91 92 - Fax : 03 44 87 67 81
communication@cc-paysdevalois.fr
www.cc-paysdevalois.fr

Directeur de la publication : Arnaud FOUBERT
Directrice de la rédaction : Anne-Claire CHOQUER
Rédactrice en chef : Caroline GUÉRIN
Rédactrice en chef adjointe : Pauline NEUMANN
Secrétaire de la publication : Annabelle PITET

Comité éditorial : Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Anne-Claire CHOQUER, Arnaud FOUBERT, Caroline GUÉRIN, Benoît HAQUIN, Guy-Pierre de KERSAINT, Daniel LÉGER, Pauline NEUMANN, Anne-Sophie SICARD

© **Photos de couverture** : Ruhl / Quatuor Archinto

© **Illustrations de couverture et p. 8/9** : Fotolia + Max Art Director

Éditorial : Arnaud FOUBERT (© CCPV, photosreportage.com)

Impression sur papier PEFC à 23 500 exemplaires

N°ISSN en cours



Ruhl Hardy ba s'implante à Crépy-en-Valois

© Ruhl

C'est officiel !
En janvier 2014, la société Ruhl Hardy ba arrive à Crépy-en-Valois, dans les locaux de l'ancien site de Case Poclain (à côté des futurs bureaux de la CCPV). Pour vous, nous avons rencontré le président France, Benjamin Ruhl, qui nous a présenté son entreprise avant de nous dévoiler ses projets.



Pouvez-vous nous présenter Ruhl Hardy ba ?

Ruhl Hardy ba est une filiale du groupe familial allemand RUHL. Ce dernier, implanté dans toute l'Europe, emploie 800 salariés dont 100 personnes en France. L'entreprise, forte d'une expérience de plus de 40 ans dans la fabrication et la pose d'armatures pour béton armé, se positionne parmi les premiers groupes mondiaux spécialisés dans ce secteur. Notre savoir-faire et notre organisation sont nos principaux atouts auprès de nos clients avec lesquels nous souhaitons développer une relation de proximité.

Et ce ne sont pas les réalisations qui manquent. Du Viaduc de Millau, au métro de Toulouse en passant par le nouveau ministère de la Défense, plusieurs tonnes d'armatures quittent chaque année nos sites.

Pourquoi avez-vous choisi de vous implanter à Crépy-en-Valois ?

Notre implantation à Crépy-en-Valois est une décision mûrement réfléchie. Tout d'abord, le Valois, situé aux portes de l'Île-de-France et par la même occasion de Paris, nous permet de développer une proximité géographique avec nos clients. Une démarche qui s'inscrit pleinement dans notre politique globale d'entreprise. Par ailleurs, le bâtiment est parfaitement adapté à notre activité car il peut accueillir nos imposantes machines. Les locaux sont également équipés d'une ligne de chemin de fer grâce à laquelle nous pourrions réceptionner nos matières premières. L'idée est de développer le feroutage, un procédé pratique mais surtout écologique.

Allez-vous recruter des Valoisien ?

Absolument ! Nous recrutons actuellement une vingtaine de salariés pour démarrer l'activité crépynoise d'ici début 2014. Nous recherchons avant tout des personnes motivées. Dans tous les cas, nous étudions avec beaucoup d'attention les profils des candidats et ce, même s'ils ne disposent d'aucune expérience dans le secteur. L'entreprise se charge de former elle-même ses équipes.

Si vous souhaitez rejoindre Ruhl Hardy ba, une première partie des offres d'emploi est déjà sur le site www.pole-emploi.fr. N'hésitez pas à le consulter régulièrement pour découvrir les nouvelles offres.



Benjamin Ruhl, président France du groupe RUHL.
 © Mairie Crépy-en-Valois, A. Carrara



© Ruhl

Le savoir-nager

pour les élèves de primaire



Depuis maintenant plusieurs années, l'Éducation nationale rend obligatoire l'apprentissage de la natation aux élèves des classes primaires.

Chaque élève entrant au collège doit savoir nager.

La noyade reste la 2^e cause de décès accidentel chez les moins de 15 ans.

C'est pourquoi l'Inspection nationale de Crépy-en-Valois, la Communauté de Communes du Pays de Valois et Vert Marine (délégataire du Centre aquatique du Valois) œuvrent ensemble, chaque année, pour organiser le planning des séances réservées aux écoles.

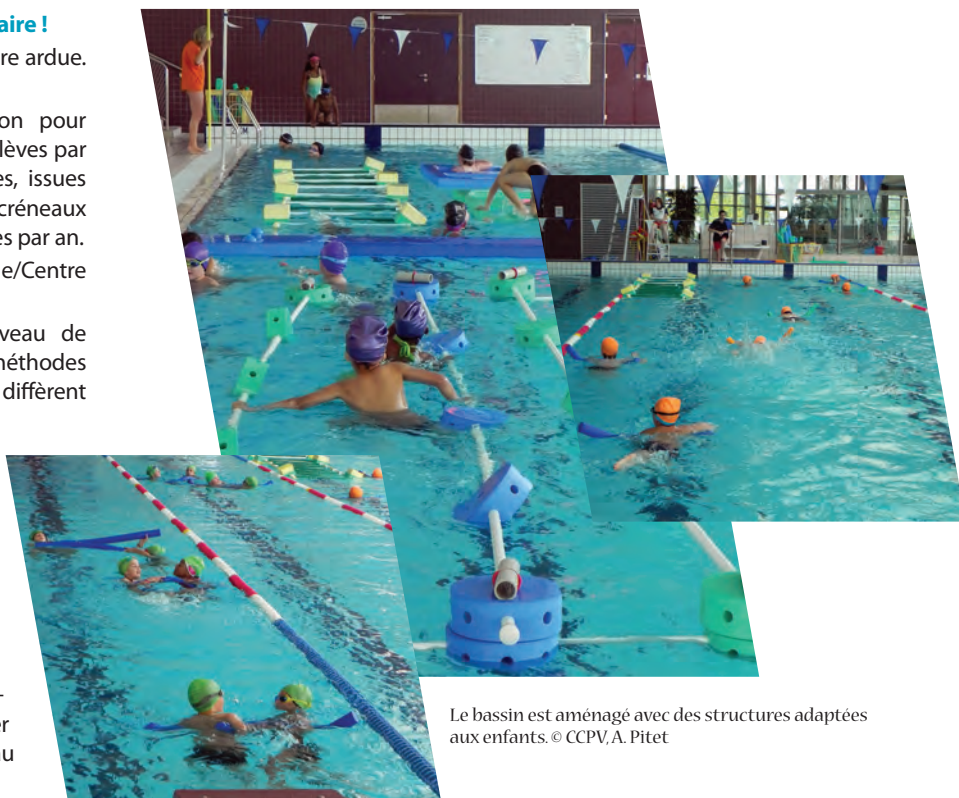
Et ce n'est pas une mince affaire !

L'élaboration de ce planning s'avère ardue. Il faut :

- Trouver la meilleure articulation pour gérer plus de 40 000 entrées d'élèves par an. Au total ce sont 120 classes, issues de 40 écoles, à répartir sur 22 créneaux hebdomadaires et ce 30 semaines par an.
- Limiter les temps de trajet école/Centre aquatique.
- Regrouper les enfants par niveau de classes : les équipements et les méthodes pédagogiques sur le bassin diffèrent d'une tranche d'âge à l'autre.

Un bon travail d'équipe

Malgré toutes ces difficultés, les acteurs travaillent ensemble et parviennent à « caser » tous ces écoliers qui s'avèrent être de bons petits nageurs. En effet, depuis septembre 2010, les évaluations officielles du savoir-nager valoisien se montrent d'un niveau très satisfaisant.



Le bassin est aménagé avec des structures adaptées aux enfants. © CCPV, A. Pitet

Le saviez-vous ?

C'est la Communauté de Communes du Pays de Valois qui assure le transport des élèves de l'école au Centre aquatique du Valois.

En chiffres annuels : 80 000 trajets allers et retours
22 500 km parcourus.



Le Pays de Valois
accompagne
vos enfants au
Centre aquatique

Vous retrouvez cette photo à l'arrière des véhicules qui transportent vos enfants au Centre aquatique du Valois.

Après la saison des déchets verts, on s'occupe de vos sapins

5

ACTUALITÉ

L'arrivée de l'automne s'accompagne des traditionnels nettoyages de jardin, tailles d'arbustes et ramassages de feuilles mortes.

Pour vous débarrasser de vos déchets de jardin, vous pouvez les apporter dans les déchetteries du réseau Verdi situées à Le Plessis-Belleville, Betz, Crépy-en-Valois et Morienvall, ou bien, utiliser le service de collecte en porte-à-porte.

Ce service vous est rendu jusqu'au vendredi 29 novembre 2013, dans la limite de 3 volumes de 80 litres de déchets par collecte.



Mon beau sapin...

Une collecte spéciale sapins de Noël sera organisée tout au long de la deuxième semaine de janvier 2014.



Il faudra déposer l'arbre devant votre habitation la veille du jour indiqué dans votre prochain calendrier de collecte des déchets (édition 2014).

Plus d'infos :

03 44 88 30 91

environnement@cc-paysdevalois.fr
www.cc-paysdevalois.fr

ÉVÉNEMENT

La CCPV était présente à "L'Oise fête les sports 2013" à Crépy-en-Valois



Sylvie Lamoureux, responsable du service environnement déchets de la CCPV, a assuré des animations ludiques pour tous les visiteurs. Au programme : tri des déchets ménagers et extension des consignes de tri. © SMVO

La Communauté de Communes était présente pour sensibiliser les visiteurs.

Un stand éco citoyen en bonne place.

Dimanche 22 septembre s'est déroulée l'édition 2013 de l'Oise fête les sports. La CCPV a participé à cette journée. Présente sur un stand éco citoyen aux côtés du SMVO et du service environnement de la ville de Crépy-en-Valois, elle a sensibilisé petits et grands à l'importance du tri sélectif.

Au total, 113 personnes sont passées sur le stand, dont 43 enfants. La plupart des visiteurs (90%) résident en Pays de Valois.

Le bâtiment, *un secteur clé sur le territoire de la CCPV*

**Le Valois doit sa
richesse économique
à une grande
diversité d'activités.
Petit tour d'horizon sur
ces différents secteurs
qui font fonctionner
l'économie locale.
Cette saga débute
avec le bâtiment.**

Le secteur du bâtiment englobe l'ensemble des métiers de la construction. On en recense plus de 30 : le gros œuvre, l'installation électrique, le génie climatique, la menuiserie, la métallerie, la couverture, la plomberie, l'aménagement, etc. Il est souvent rattaché aux travaux publics qui désignent la construction ou la rénovation de routes, tunnels, canalisations, etc.

Les deux professions sont distinctes mais facilement associées. Certaines entreprises interviennent dans les deux activités.

En 2012, le bâtiment c'est **130 milliards d'€ HT** de travaux réalisés par **1 482 000 actifs** (soit **1 167 000 salariés et 315 000 artisans**) travaillant dans **337 000 entreprises** (source FFB).

Il reste encore aujourd'hui un secteur qui forme et qui recrute. L'écologie est un enjeu phare du développement du secteur (bâtiment basse consommation, etc.).

Sur le territoire du Valois, on recense plus de 350 entreprises référencées dans ce secteur. Crépy-en-Valois compte, par exemple, 15 entreprises générales ou de maçonnerie et 5 entreprises de peinture.

10,7% des établissements du territoire dépendent du secteur du bâtiment (source INSEE 2010). On relève une disparité dans la répartition de ces entreprises par canton (Betz : 74 établissements contre 126 pour celui de Nanteuil-le-Haudouin et 165 pour Crépy-en-Valois).

La Fédération Française du Bâtiment  assure la défense de la profession auprès de l'administration, des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des acteurs de la construction. Elle est présente et influente dans toutes les instances où les intérêts du secteur et des entreprises sont en jeu.

Le coffrage en bois fabriqué pour la réalisation de cet escalier hélicoïdal aura nécessité environ 70 heures de travail.



La société Trans-Bois est spécialisée dans la conception et la fabrication de moules et coffrages en bois pour coulage du béton.
© Trans-Bois

La FFB intervient à Bruxelles pour rappeler les droits des entreprises du Bâtiment dans les dossiers communautaires. Elle y dispose d'une tribune permanente par le canal de la FIEC (Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction).

La CAPEB  (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) est également présente pour promouvoir, défendre et représenter l'artisanat du bâtiment.

C'est dans ce but que la CCPV a créé puis étoffé son service développement économique.

Celui-ci soutient la création, la reprise mais aussi le développement d'entreprise, grâce à des entretiens personnalisés avec les entrepreneurs et porteurs de projet.

Son aide est aussi financière. En effet, par son partenariat avec la plateforme d'initiative locale Oise-Est Initiative, elle accorde des prêts à taux 0 (sous conditions d'éligibilité).

Ce secteur d'activité est mis à l'honneur cette année grâce aux Trophées de l'initiative organisés par Oise-Est Initiative.

En effet, Manuel Da Fonseca, lauréat représentant la CCPV, a créé en 2012, Trans-Bois, sa société d'étude, conception et fabrication de moules et coffrages bois pour le béton.

Recrutement et informations :

**CHAMBRE DES MÉTIERS ET
DE L'ARTISANAT DE L'OISE**
www.cma-oise.fr



**PÔLE-EMPLOI,
AGENCE DE CRÉPY-EN-VALOIS :**
www.pole-emploi.fr

Coup de projecteur sur un créateur aidé par la CCPV

Vingt ans d'expérience dans le secteur du bâtiment et un licenciement ont conduit Manuel Da Fonseca à ouvrir sa société consacrée à l'étude, la conception et la fabrication de moules et coffrages bois pour le béton.

Suivi par le service développement économique de la CCPV, M. Da Fonseca a obtenu deux prêts à taux 0 pour l'aider à financer son projet. « En octobre 2012 je créais la société Trans-Bois à Crépy-en-Valois. »

Deux salariés ont été embauchés dès le début d'activité.

Le chiffre d'affaires de la société progresse. « Nous travaillons avec de grands noms du bâtiment. »

Manuel Da Fonseca a été retenu pour représenter la CCPV lors des Trophées de l'initiative le jeudi 12 décembre 2013. Organisé par Oise-Est Initiative, cet événement met en avant un créateur aidé sur chaque communauté de communes adhérente à la plateforme et ayant obtenu un prêt à taux 0 de l'association.

ÉCONOMIE

© CCPV

Pour plus d'informations : www.trans-bois.fr

Le Pays de Valois a désormais son BNI

Le Business Network International est le premier réseau d'affaires mondial. Cela fait de lui la plus importante organisation de recommandations d'affaires.

Rejoindre un BNI, c'est en effet favoriser les mises en relation professionnelles. Participer aux réunions BNI, c'est donc se donner les moyens de pouvoir :

- Augmenter son chiffre d'affaires
- Trouver des partenaires de qualité
- Élargir son réseau proche
- Permettre une ouverture vers d'autres métiers
- Apprendre à communiquer plus efficacement
- Faire partie d'une équipe solidaire
- Motiver à aller plus loin et à être plus performant
- Se former aux techniques de gestion de réseaux

Mené par Gisèle Marboeuf, le BNI Forces du Valois a été lancé le 21 juin 2013. Les réunions du groupe ont lieu le vendredi autour d'un petit-déjeuner.

Pour plus d'informations : **Gisèle MARBOEUF, 06 26 16 79 49** ou gisele.marboeuf@bnifrance.fr



De nombreux participants se sont déplacés dès 7h30 pour la réunion BNI du 21 juin. © Mairie Crépy-en-Valois, A. Carrara

VOTRE CONTACT

Envie de vous lancer ?

Ouvrez votre société dans le Pays de Valois !

Un interlocuteur privilégié, un guichet unique pour vous accompagner.

L'équipe du service développement économique de la CCPV vous accueille et vous informe gratuitement,

- > Qualification de votre besoin
- > Recherche de solutions (implantation, financement...),
- > Mise en relation avec des partenaires.

Elle vous conseille sur les méthodes les mieux adaptées pour vous lancer ou vous développer.

N'attendez plus, contactez-les : Tél. : 03 61 58 91 90
économie@cc-paysdevalois.fr

ABONNEMENT

« Développement économique du Pays de Valois »

Pour ne rien rater de l'actualité économique de votre territoire, abonnez-vous à la newsletter :

www.cc-paysdevalois.fr/dev_eco/newsletter.php

L'équipe éco de la CCPV (de g. à d.) :

Isabelle VINCENT, collaboratrice du service

Éloïse COUTEAU, chargée du pôle création et reprise d'entreprise



© CCPV, A. Piret

Mars 2014 : du nouveau dans les urnes !

C'est en mars 2014 que vous voterez pour renouveler le conseil municipal de votre commune. La nouveauté, c'est que pour la première fois, certains d'entre vous éliront aussi les conseillers communautaires qui siègeront à la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Explications.

Jusqu'à aujourd'hui...

Les conseillers communautaires étaient élus par et parmi les conseillers municipaux.

Pour la première fois, les citoyens des communes de plus de 1 000 habitants voteront au suffrage universel direct pour élire leurs conseillers communautaires en même temps que leurs conseillers municipaux.

MAIS...

Les évolutions du mode de scrutin ne concernent pas toutes les communes de la même façon, et dépendent du nombre d'habitants. C'est le seuil des 1 000 habitants qui fait foi.

En mars prochain...

Ma commune a plus de 1 000 habitants : le principe d' "1 bulletin, 2 listes"

Le bulletin de vote comportera deux listes :

- la liste d'une équipe candidate aux élections municipales

ET

- la liste des candidats (de cette équipe municipale) à l'élection communautaire.

L'élection directe des conseillers communautaires concernera les communes de plus de 1 000 habitants, où les électeurs votent pour la liste d'une équipe candidate. Cette équipe ne pourra pas être candidate aux seules élections municipales.

Chaque équipe candidate devra proposer un bulletin de vote unique, sur lequel figureront deux listes de noms, l'une pour les candidats au conseil

municipal, l'autre pour les candidats au conseil communautaire.

Les candidats au conseil communautaire seront obligatoirement aussi des candidats au conseil municipal.

Ce système de bulletin à double liste souligne le lien qui unit conseil municipal et conseil communautaire.

L'électeur devra choisir un seul bulletin et votera en même temps pour une équipe municipale et une équipe communautaire.

Attention, s'il écrit sur le bulletin, celui-ci sera considéré comme nul.



Pour le Pays de Valois, les communes de plus de 1 000 habitants :

Betz
Bonneuil-en-Valois
Crépy-en-Valois
Lagny-le-Sec
Le Plessis-Belleville
Mareuil-sur-Ourcq
Morienvall
Nanteuil-le-Haudouin
Péroy-lès-Gombries
Silly-le-Long
Ver-sur-Launette

Répartition des délégués communautaires à l'issue des élections municipales de mars 2014.

Ma commune a moins de 1 000 habitants

Le principe de base :

10

L'élection des conseillers municipaux ne se fait pas au scrutin de liste. Le principe toujours en vigueur est le panachage ainsi que l'élection indirecte des conseillers communautaires par les conseillers municipaux.

DOSSIER

Les électeurs ne voteront pas pour une liste, mais pour un ou plusieurs candidats qui auront obligatoirement déclaré leur candidature.

Le mode d'élection au conseil municipal reste inchangé : les électeurs pourront voter pour un candidat individuel ou pour des listes municipales, même incomplètes. Ils pourront également modifier le contenu du bulletin de vote, en supprimant ou en ajoutant des noms de candidats : ce système s'appelle le « panachage ».

La nouveauté réside dans le fait que l'on ne pourra plus proposer, sur le bulletin, le nom de quelqu'un qui ne se soit pas déclaré candidat.

Les conseillers communautaires resteront désignés de manière indirecte par les conseillers municipaux, dans l'ordre établi par le conseil municipal, que l'on appelle « l'ordre du tableau » : le maire, les adjoints dans l'ordre de leurs élections et ensuite les conseillers municipaux.

L'installation du conseil communautaire

Les élections seront suivies dans un délai de quatre semaines au maximum, de l'installation du conseil communautaire, composé de conseillers élus soit directement par les électeurs, soit indirectement par les conseillers.

C'est alors que seront désignés les membres de l'exécutif communautaire, le président, les vice-présidents et les membres du Bureau communautaire.

La Loi

Ce nouveau mode de scrutin a été fixé par la loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires. Ce texte porte notamment sur la désignation des conseillers municipaux et communautaires. Il définit les modes de scrutin ainsi que les modalités de constitution des listes candidates.

Pourquoi ce nouveau mode de scrutin ?

Les communautés ont de plus en plus de compétences et interviennent de plus en plus dans la vie quotidienne des citoyens. Il était donc essentiel que ceux-ci puissent élire directement leurs élus communautaires. Ce système d'élection directe renforce la légitimité des conseillers communautaires et rendra certainement plus visible leur action pour la communauté. Il permet de rapprocher les élus intercommunaux des habitants, et de mieux faire connaître l'intercommunalité.

En décembre 2012, était votée une nouvelle réforme pour une meilleure représentation des communes. L'élection directe au scrutin de liste rend maintenant possible une plus grande diversité politique dans la représentation des élus communautaires. Par exemple, il sera désormais envisageable que les élus de l'opposition municipale puissent siéger au conseil communautaire (en fonction du nombre de sièges attribués à chaque commune et des résultats des listes d'opposition aux élections), ce qui n'était pas le toujours le cas. Par ailleurs, le nouveau mode d'élection vise à étendre la parité homme/femme au sein des conseils, celle-ci étant obligatoire dans la composition des listes.

L'élection des délégués communautaires au suffrage universel direct et au scrutin de liste correspond donc à une réelle avancée sur le plan démocratique.

Le visage de la CCPV en mars 2014

Lors de la séance du 28 mars 2013, le Conseil communautaire de la CCPV, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a proposé aux communes de fixer l'accord suivant : 107 délégués communautaires siégeront au sein du Conseil communautaire à l'issue des élections municipales de 2014.

Il a aussi proposé de maintenir la représentation des communes telle qu'elle a été déterminée à l'origine de la création de la CCPV, à savoir :

- De 0 à 500 habitants : 1 délégué et 1 suppléant
- De 501 à 1 000 habitants : 2 délégués
- De 1 001 à 2 000 habitants : 3 délégués
- De 2 001 à 5 000 habitants : 4 délégués
- À partir de 5 001 habitants : 1 délégué supplémentaire par tranche de 2 500 habitants

Nombre de délégués communautaires par commune :

Acy-en-Multien : 2
Antilly : 1
Auger-Saint-Vincent : 2
Authueil-en-Valois : 1
Bargny : 1
Baron : 2
Béthancourt-en-Valois : 1
Betz : 3
Boissy-Fresnoy : 2
Bonneuil-en-Valois : 3
Bouillancy : 1
Boullarre : 1
Boursonne : 1
Brégy : 2
Chèreville : 1
Crépy-en-Valois : 8
Cuvergnon : 1
Duvy : 1
Emeville : 1
Ermenonville : 2
Étavigny : 1
Ève : 1
Feigneux : 1
Fresnoy-la-Rivière : 2
Fresnoy-le-Luat : 1
Gilocourt : 2
Glaignes : 1
Gondreville : 1
Ivors : 1
La Villeneuve-sous-Thury : 1
Lagny-le-Sec : 3
Le Plessis-Belleville : 4
Lévignen : 2
Mareuil-sur-Ourcq : 3
Marolles : 2
Montagny-Sainte-Félicité : 1
Morienvall : 3
Nanteuil-le-Haudouin : 4
Neufchelles : 1
Ognes : 1
Ormoy-le-Davien : 1
Ormoy-Villers : 2
Orrouy : 2
Péroy-lès-Gombries : 3
Réez-Fosse-Martin : 1
Rocquemont : 1
Rosières : 1
Rosoy-en-Multien : 2
Rouville : 1
Rouvres-en-Multien : 1
Russy-Bémont : 1
Séry-Magneval : 1
Silly-le-Long : 3
Thury-en-Valois : 1
Trumilly : 2
Varinfroy : 1
Vauciennes : 2
Vaumoise : 2
Ver-sur-Launette : 3
Versigny : 1
Vez : 1
Villers-Saint-Genest : 1

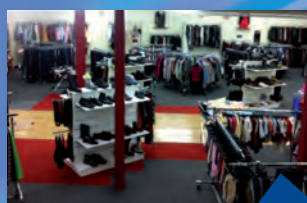
Soit 107 délégués communautaires représentant 62 communes.

Vêtements, chaussures, sacs à main, ceintures, linge de maison...

que deviennent-ils après le tri ?

Déposés dans une borne dédiée, ils sont, pour plus de la moitié, réutilisés car vendus en occasion en France et à l'étranger, et pour le reste, recyclés en chiffons, feutrine et isolant thermique. Les entreprises Eco Textile et Le Relais ont installé des bornes dans le Pays de Valois, sur les parkings de supermarchés et dans les communes. Grâce à leur action, elles créent des emplois et forment des personnes en difficulté économique. En 2012, chaque habitant a trié près de 2 kilos de textiles et chaussures.

En les triant, vous leur donnez une seconde vie... mais savez-vous comment ?



Vente de vêtements, chaussures, linge... à bas prix en France et à l'étranger



L'apport dans les bornes



Le vidage



Fabrication de feutrine et d'isolant



Fabrication de chiffons d'essuyage

*Trier
les textiles
pour être
utile et solidaire*



Déchargement aux usines



Tri selon les matières et la qualité

Pour trouver une borne près de chez vous : www.lafibredutri.fr

Crédits photos :

- Borne verte, vidage, tri : Eco Textile
- Déchargement, fabrication isolant, friperie : Le Relais
- Vêtements, chaussures (...), fabrication de chiffons : Eco TLC
- Autres clichés : CCPV, S. Lamoureux



Préservation des cours d'eau

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois est situé sur 3 bassins versants qui regroupent les rivières de l'Automne, la Nonette, l'Ourcq et leurs affluents.*

L'Automne à Fresnoy-la-Rivière.

Au nord, le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne (SAGEBA) et à l'ouest le Syndicat interdépartemental du SAGE** de la Nonette (SISN) assurent l'entretien et la restauration des cours d'eau, la gestion des eaux afin d'atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques et la préservation des zones humides.

Depuis plus de 10 ans, grâce à tous, la qualité de l'eau des rivières du Pays de Valois s'est améliorée, même si des efforts restent nécessaires, notamment au niveau de l'utilisation des produits phytosanitaires.

*Bassins versants : surface d'alimentation d'un cours d'eau

**SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Épis déflecteurs posés à Versigny. La mise en place de déflecteurs sert à créer une accélération des écoulements dans des zones d'eau calme afin de faciliter l'autocurage du lit de la rivière.



Campagne de mesures

Pour retrouver toute l'actualité des travaux mis en œuvre et du suivi de la qualité des rivières, vous pouvez consulter les sites internet du SAGEBA et du Syndicat de la Nonette :

<http://bassin-automne.fr/>

www.syndicat-sage-nonette.fr



Des spectacles variés, pour satisfaire tous les goûts, toutes les envies et tous les âges. Théâtre, récital de piano, chanson française, orchestre symphonique...

CULTURE



Demandez le programme !

MusiVales. 11^{ème} saison...

13

CULTURE, PATRIMOINE
TOURISME, LOISIRS

Réservations > Tél. : 03 44 88 05 15

Renseignements, programmation : <http://musivales.cc-paysdevalois.fr>

CONCERT

14 décembre 2013 – 20h30
Marolles



Quatuor ARCHINTO

Les membres du Quatuor Archinto : Aude Caulé, Cécile Garcia, Raphaëlle Bellanger et François Poly ont défini depuis plusieurs années le quatuor à cordes comme cœur de leur activité musicale et lieu d'échange de leurs expériences croisées : enseignement au CRR de Cergy-Pontoise, musique ancienne. (Orchestre National d'Ile-de-France)...

Au programme de la soirée :
Purcell, Schubert/Poly (transcription),
Britten, Mendelssohn.

*Les spectateurs
présents lors des premiers
spectacles ont été ravis.
Alors, ne boudez pas
votre plaisir...
venez seul, en famille,
avec vos voisins, vos amis, ... mais venez !*

THÉÂTRE

1^{er} février 2014 – 20h30
Nanteuil-le-Haudouin



La Leçon, par la Compagnie de la Fortune (basée à Séry-Magneval)

Avec La Leçon, Ionesco nous donne un exemple parfait de construction théâtrale telle qu'il l'a définie : une pièce de théâtre est une construction, constituée d'une série d'états de conscience, ou de situations qui s'intensifient, se densifient, puis se nouent, soit pour se dénouer, soit pour finir dans un inextricable insoutenable.

Mise en scène : Hélène Laurca,
Création lumières : Lionel Vonck,
Création chorégraphies : Sabine Lecat,
Musicien : Jérôme Duchemin,
Comédiens : Laurent Themans
(le professeur), Célia Clayre (l'élève),
Carole Brossais (la bonne).

RÉCITAL DE PIANO

22 mars 2014 – 20h30
Le Plessis-Belleville



Gaetano Pattavina

Bénéficiant d'une formation binationale italienne (Conservatoire V. Bellini de Catane) et française (École Normale de Musique de Paris), Gaetano Pattavina se consacre depuis longtemps à la recherche en musicologie et en pédagogie musicale.

Les œuvres sélectionnées visent à montrer comme la musique défie toute frontière. Les liens entre les compositeurs et les œuvres révèlent ainsi une véritable tradition commune européenne, dans le langage, les procédés d'écriture, dans la sociologie même du fait musical.

Au programme de la soirée : Bach, Haendel, Scarlatti, Mozart, Liszt, Thalberg, Chopin, Fauré.

À voir aussi

Deux spectacles en partenariat avec l'Espace Jean-Legendre de Compiègne, dans le cadre d'Itinérance en Pays d'Oise :

Vendredi 10 janvier 2014 - 20h30
à Auger-Saint-Vincent :
« Bashir Lazar »

Vendredi 24 janvier 2014 - 20h30
à Glaignes :
« Macbeth (the notes) »

Une drôle de petite bête

près de chez nous

L'été touche à sa fin, les jours raccourcissent, la lumière d'automne s'installe sur les sites naturels...

... quand au détour d'une callune* encore en fleurs apparaît une sauterelle, arborant de longues et fines antennes.

Si le printemps et l'été sont les saisons des papillons, l'automne est celle des Orthoptères, cette famille d'insectes qui regroupent les criquets et les sauterelles.

Dans les landes vit par exemple l'étonnante Ephippigère des vignes, qui apprécie les sols secs, chauds et pauvres et s'y nourrit de végétaux ou de petits insectes.

Plutôt discrets, les orthoptères se reconnaissent plus facilement grâce à leurs stridulations**, créant en cette fin d'été une douce ambiance de Méditerranée.

Observation sur le site de la Pierre Glissoire à Péroy-lès-Gombries en automne.

Plus d'infos :

www.conservatoirepicardie.org

* C'est une sorte de bruyère.

** Bruit que produisent certains insectes.



Ephippigère des vignes



CINÉMA

15

CULTURE, PATRIMOINE
TOURISME, LOISIRS

Action !

© Toutes photos : Mairie Crépy-en-Valois, A. Carrara

Programme de la semaine visible sur www.les-toiles-cinemas.fr

Depuis le vendredi 16 août, le cinéma « Les Toiles » a ouvert ses portes au public valoisien. Modernes et épurées, ses quatre salles parfaitement équipées offrent un confort optimal et font de ce cinéplexes un équipement de divertissement et de culture à la pointe des nouvelles technologies (projection 3D, grands écrans, etc.).

Une programmation éclectique

Chaque semaine, « Les Toiles » propose à l'affiche un minimum de douze films grand public en sortie nationale pour le plus grand plaisir des cinéphiles. Par ailleurs, le cinéma met en place des programmations « Rendez-vous » avec, par exemple, « Les Toiles club » (des films art et essai, d'auteur ou en version originale), « Les Toiles juniors » (pour le jeune public) et « Les Toiles seniors » (pour les aînés). Enfin, des retransmissions en direct de spectacles vivants sont proposés au public. Ainsi, le 20 octobre dernier, les spectateurs ont pu découvrir sur grand écran un ballet du Bolchoï de Moscou.

Au travers de cette programmation riche et variée, « Les Toiles » offre donc la possibilité à tous de découvrir le 7^e art.

Des tarifs attractifs

Le cinéma a atteint le double objectif qu'il s'était initialement fixé : avoir la meilleure qualité tout en proposant des tarifs attractifs.

Catégories	Tarifs
Normal	8,90 €
Réduit (<i>personnes de plus de 60 ans</i>)	7,90 €
Réduit (<i>étudiants, lycéens, apprentis</i>)	6,90 €
Mini (<i>moins de 12 ans, personnes handicapées</i>)	6,50 €
Cinéphile (<i>séances des Cycles « Les Toiles »</i>)	5,90 €
Matin (<i>séances débutant avant 13h30</i>)	4,90 €
CinéMaPassion 10 (<i>carte d'abonnement valable 1 an - 10 places de cinéma - sans aucune restriction d'utilisation</i>)	59 €
Supplément 3D	1,90 €



Les séances

Lundi, jeudi

14h15 16h45 20h30

Mardi

14h15 19h00 21h30

Mercredi, vendredi, samedi

14h15 16h45 19h00 21h30

Dimanche

10h30 14h15 16h45 19h00 21h30

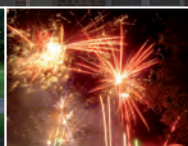
À noter : ces horaires sont susceptibles d'évoluer selon la fréquentation, la durée des films et les périodes scolaires.



Destination Lagny-le-Sec!

VIVRE ICI

Situé aux portes de l'Ile-de-France, Lagny-le-Sec est un véritable pôle économique du Pays de Valois ainsi qu'un lieu de vie recherché. Madame le maire, Nelly Legeay, nous a reçus et nous a dévoilés les atouts qui contribuent à la dynamique de sa commune.



© Lagny-le-Sec, mairie © CCPV

Bonjour Valois - Lagny-le-Sec a été identifié comme pôle de développement dans le SCoT (Schéma de cohérence territoriale). Pouvez-vous nous dire pourquoi ?

Nelly Legeay – Lagny-le-Sec est considéré comme un important pôle économique. Ceci est essentiellement dû à la présence de nos trois zones industrielles à savoir la zone Baranfosse, la zone de la Folle Emprise et la zone La Couture. Composées de commerces, d'artisans mais également d'industries, elles offrent une diversité, non négligeable de services. Du restaurant, au logisticien en passant par la moyenne surface, les Latiniciens disposent de tout ce dont ils ont besoin. Et il faut dire que nos trois zones créent des emplois ! Aujourd'hui, environ 1 400 emplois ont été recensés. Et leur nombre va encore augmenter. En effet, une extension de la zone de la Folle Emprise est prévue pour accueillir de nouvelles entreprises.

BV - Lagny-le-Sec est également un bassin de vie recherché. Pourquoi ?

NL - Outre le développement des zones industrielles, nous avons souhaité garder notre identité de village c'est-à-dire une commune à taille humaine, à l'écoute de ses habitants. Et ça plaît ! Aussi, le cœur de ville a gardé son charme ancien. Vous pourrez même encore y découvrir des commerces de proximité tels qu'une boulangerie, un coiffeur et un bar-tabac. Par ailleurs, Lagny-le-Sec possède deux écoles, une maternelle et une élémentaire, pour un total de 300 écoliers. Et tout le monde sait à quel point il est important pour les parents d'avoir des écoles à proximité de leur domicile. De plus, soulignons aussi que

les nombreuses associations contribuent au bien-être des habitants. Qu'elles soient sportives, festives ou à destination des seniors, il y en a pour tous les goûts et tous les âges ! Enfin, de nombreux projets sont actuellement en cours et favoriseront le bien-vivre des Latiniciens.

BV - Pouvez-vous nous parler de ces projets ?

NL - Bien sûr ! Le premier est la construction d'une salle moderne qui sera située dans le parc, à la place du château. Cette salle, qui pourra accueillir jusqu'à 300 personnes, sera majoritairement dédiée aux festivités. Grâce à un espace modulable, elle recevra des spectacles, des événements privés ou des séminaires. À côté de cette salle, Lagny-le-Sec ouvrira une médiathèque et une vidéothèque accessibles à tous. Le second projet est la construction prochaine d'une quinzaine de logements. Ils seront destinés aux jeunes et aux seniors. Dans tous les cas, nos futurs projets respecteront pleinement les normes environnementales. La commune a toujours été sensible aux enjeux liés au développement durable et cela n'est pas près de changer.

BV - Qu'en est-il des manifestations festives ?

NL - Nous avons deux rendez-vous à ne pas manquer. Tout d'abord, la fête du village qui a lieu chaque année le troisième samedi de juin. Très attendu par les habitants, cet événement, autour duquel se mobilisent les associations, se déroule de la manière suivante : des jeux et des activités sont proposés durant l'après-midi, et le soir venu, un repas champêtre ainsi

qu'une soirée dansante sont organisés jusqu'au bout de la nuit ! Le deuxième événement marquant est la traditionnelle brocante (3^{ème} dimanche de septembre) durant laquelle des activités sont proposées aux plus jeunes afin que leurs parents profitent pleinement des bonnes affaires. Bien entendu, nous proposons aussi tout au long de l'année des manifestations pour les enfants (Carnaval, chasse aux œufs, fête de Noël, etc.) ainsi que l'incontournable feu d'artifice du 14 juillet.

BV - Lagny-le-Sec possède un réel atout : sa situation géographique. Quelles sont les curiosités à découvrir dans votre commune ?

NL - Nous avons une belle église, partiellement restaurée, dans laquelle sont encore célébrées les messes dominicales. La petite particularité est la présence du presbytère toujours propriété de l'évêché, ce qui est plutôt rare de nos jours. Puis, nous avons également la mairie, un bâtiment ancien qui servait autrefois de mairie mais également d'école.

Lagny-le-Sec - 2 043 habitants
Délégués communautaires CCPV :
Didier Doucet, Nelly Legeay
et Jean-Marc Lejeune

notre actualité

Suivez

